

COMMUNIQUE  
DE PRESSE

« Madame Sabine BUIS et Monsieur Max CHAZE, Conseillers départementaux, ont le plaisir de communiquer les décisions votées en faveur du canton d'AUBENAS 2 lors de la Décision Modificative n°1 du 27 juin 2016 et de la Commission Permanente du 4 juillet 2016 :

**Plus de 391 000 € pour le canton**

Le Développement social à l'échelle intercommunale est un des axes forts des Schémas sociaux 2014-2018. Le Département, chef de file de l'action sociale, encourage et soutient la prise de compétence sociale des intercommunalités pour renforcer la cohésion sociale dans les territoires. L'Ardèche a été l'un des premiers départements à inciter et accompagner la constitution d'intercommunalités sociales.

A ce titre, **15 300 €** seront versées au profit du Pôle Sénior de la Communauté de communes du Pays d'Aubenas Vals dans le cadre du renouvellement des partenariats avec les intercommunalités sociales.

**31 390 €** au profit du centre ASA et le Palabre et de la Maison de quartier d'Aubenas au titre de l'aide au fonctionnement des centres sociaux et socioculturels,

**3 000 €** au profit de trois auto-écoles du canton dans le cadre du dispositif « Un permis pour l'emploi » pour l'accompagnement de 6 jeunes, porteurs d'un projet socio-professionnel accompagné par le réseau des missions locales,

Le Collège de Jastres percevra une subvention de **1 875 €** au titre du Fonds commun des services d'hébergement pour l'achat de matériels et une subvention de **575 €** au titre de l'éducation nutritionnelle,

Le Collège Roqua percevra une subvention de **1 260 €** au titre de l'éducation nutritionnelle et une subvention de **1 069 €** dans le cadre de l'appel à projets « Collège nature », relatif à l'éducation à la nature dans les collèges,

**2 330 €** au profit des associations suivantes : Union cycliste albenassienne, Aubenas Vals échiquier cévenol, Mousquetaires vivarois, Team cross Aubenas Vals Lavilledieu et Rugby féminin Ovalines ardéchoises, Ardèche méridionale Handball et Pétanque albenassienne, dans le cadre du soutien aux manifestations sportives non conventionnées,

**4 900 €** au profit des associations suivantes : Eclats de lire - CRILJ07, Carrefour laïque pour l'enseignement et l'éducation permanente, Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, Terre des hommes et Université populaire de la Basse Ardèche à

Aubenas et « L'art d'en faire » à Saint Etienne de Boulogne, au titre de l'aide aux projets d'actions des associations agréées jeunesse et éducation populaire,

**15 000 €** au profit de la mairie d'Ailhon, dans le cadre du règlement d'aide départemental relatif au soutien à la constitution de domaines forestiers publics,

**14 150 €** versés à la société Sanofruit à Lachapelle sous Aubenas au titre du règlement d'aide aux industries agroalimentaires pour la réalisation d'un programme d'investissements matériels sur la commune de Lachapelle sous Aubenas,

Au titre du dispositif « Ardèche durable » qui accompagne les projets d'investissement communaux et intercommunaux :

- la commune d'Aubenas percevra une subvention de **100 000 €** pour l'extension/réhabilitation du groupe scolaire public de Sainte-Croix,
- et la commune de Saint Etienne de fontbellon une subvention de **150 000 €** pour l'extension de l'ensemble scolaire à vocation intercommunale

Au titre de la politique culturelle :

**4000 €** au profit de la commune d'Aubenas pour la programmation annuelle de la salle Le Bournot, et l'association « Les mots dégelés », au titre du dispositif d'intervention en faveur des structures culturelles,

**16 904 €** en faveur de la Nouvelle école de musique et du Centre d'enseignement des musiques actuelles d'Aubenas, au titre de l'aide au fonctionnement des établissements d'enseignement artistiques,

**3 000 €** en faveur de Yeraz Compagnie à Aubenas au titre de l'aide aux projets innovants des structures culturelles,

**7 400 €** en faveur de l'association « Les amis d'Ailhon », la Salle le Bournot à Aubenas et « L'entière compagnie » à Lentillères au titre de l'aide aux projets "Culture(s) et lien social" 2016,

**4 500 €** au profit de l'Ecole des parents et des éducateurs d'Aubenas et du Réseau Naissance et Allaitement dans le cadre du soutien aux associations oeuvrant dans le champ de la parentalité,

**900 €** en faveur de « Alcool assistance » et l'association « Appres » au titre du soutien aux associations sanitaires et sociales,

**14 200 €** en faveur des Relais d'Assistants maternels d'Aubenas et Lachapelle sous Aubenas au titre du soutien au fonctionnement des relais d'assistants maternels.